

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Haute-Marne

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARMES-LÉS-LANGRES**

Séance du 3 DECEMBRE

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal :

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération :
11

Date de la convocation :
20/11/2018

Date d'affichage :
20/11/2018

De l'an DEUX MILLE DIX-HUIT

A 20 H 00

Le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard JOFFRAIN, Maire.

Présents : Bernard JOFFRAIN, Danièle GEORGES, Sylvain BOUGREL, Didier BOUGREL, Jean-Daniel BONHOMME, Robert ROCHE, Jean-Luc ARNOULT, Joël FEYEREISEN, Richard CLEMENT, Jean-Baptiste ROCHE

Absents excusés : Jean-François FEUTRIEZ pouvoir à Jean-Daniel BONHOMME

Secrétaire : Jean-Baptiste ROCHE

ORGANISATION DES FESTIVITES DE NOEL

- Pose des enseignes lumineuses effectuée par le SIVOM de Neuilly
- Branchements électriques chez les particuliers le samedi 8 décembre à 10h30
- Pose des figurines réalisées l'année dernière, le samedi 8 décembre avec l'aide des ados du village.

Après-midi du 15 décembre

- montage et décoration du barnum : le 15 décembre au matin, appel à volontaire
- Brasero pour marron : barbecue commune - Sylvain Bougrel
- Approvisionnement des marrons 5kg - Jean-Baptiste Roche
- Soupe : Danièle George
- Vin et chocolat chaud : Charmeuse – Richard Clément
- Animation autour du Père-Noël : Jean-Marc Renaut
- Distribution des livres achetés par la Charmeuse (pour les ados de plus de 12 ans qui sont au nombre de 6, une place de cinéma leur sera offerte).

1284 – REMBOURSEMENT ACHAT LIVRE DE NOEL POUR ENFANTS

Mme Maud BROCARD de l'Association la Charmeuse a effectué l'achat des livres pour le Noël des enfants de Charmes.

Cette dépense incombe à la commune.

Il convient donc de prendre une délibération pour permettre le remboursement de la somme avancée au profit de Mme Brocard pour la somme de 23.20 €.

Voté à l'unanimité.

1288 – CONVENTION VNF

Le maire présente la convention relative à la mise en superposition d'affectations du domaine public fluvial pour la mise en œuvre et la gestion du tour de Lac de Charmes.

Cette convention règlemente et définit les responsabilités concernant le chemin aménagé autour du lac.
Cela concerne :

- les travaux d'aménagement
- la signalisation et les équipements
- les travaux d'entretien

Ces responsabilités seront déléguées au PETR pour assurer les travaux.

Voté à l'unanimité

1289 – INDEMNITES DU COMPTABLE

Le comptable du trésor a envoyé le décompte de ses indemnités de conseil qui s'élève à 186.23 € (montant brut pour un taux de 100%).

Appelé à se prononcer, le conseil décide de fixer ce taux à 80%.
Le montant brut étant de 186.23 €, l'indemnité versée sera de 148.98 € brut.

Voté à 8 pour 3 contre

1290 – DECISION MODIFICATIVE SEGILOG

Il convient d'ouvrir des crédits pour permettre la comptabilisation du logiciel segilog pour la durée du contrat soit 3 ans.

Chapitre 20	Dépense	compte 2051	+ 5 039.00
	Dépense	compte 2051	- 1 600.00
	Dépense	compte 2031	- 80.00
Chapitre 16	Dépense	compte 16878	+ 1 680.00
Chapitre 16	Recette	compte 16878	+ 5 039.00

Voté à l'unanimité.

1291 – COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

La loi Notre fait obligation à la CCGL de prendre en charge la compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020.

Cependant une loi du 3 août 2018, permet le report de cette prise de compétence en 2026 par une décision d'opposition si 25 % des communes, représentant 20 % de la population totale de la communauté avant le 1^{er} juillet 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'oppose à ce transfert de compétence au 1^{er} janvier 2020.

Voté à l'unanimité.

DIVERS

- Aménagement carrefour de la Goutte

Le Maire donne lecture du mail envoyé par M. Jean-Luc Arnoult concernant la sécurité au carrefour du Chemin de Varbeton et de la Rue des Acacias (RD 121) ainsi que l'aménagement du « parking » devant la Goutte.

- Abattage arbre cimetière

Lors du dernier conseil, la réparation de l'horloge de l'Eglise a été votée. Cependant, certains membres du conseil ont demandé l'élagage des arbres masquant la vision du cadran depuis le village.

Le maire a contacté Mme Nathalie Ebrard qui va procéder à l'élagage des arbres de sa propriété. Cette dernière demande l'abattage de l'arbre de la commune jouxtant sa propriété, l'estimant dangereux pour son toit.

Le devis de l'entreprise « Black-Forest » s'élève à 225.00 € TTC.

Un autre devis doit être demandé à Claude Protois.

- Apport volontaire des OM

La commission environnement de la CCGL s'est réunie le 27 novembre dernier.

Le point sur le déploiement des points d'apport à la date du 27 novembre 2018 :

- 23 communes sont équipées de leur point d'apport volontaire ce qui représente
 - 9700 habitants
 - 81 colonnes ordures ménagères
 - 59 colonnes à verre
 - 63 colonnes pour fibreux
 - 75 colonnes pour non fibreux

La prochaine phase de déploiement devrait concerner les communes de Charmes, Changey, Bannes, Plenoy auxquelles pourraient s'ajouter Noidant-le-rocheux et Bourg.

Pour ce qui concerne Charmes, la commune est toujours en attente de la proposition sécuritaire de la part de la DDT pour valider l'implantation du point d'apport aux abords de la Fontaine St Didier.

A cet égard, le Maire donne lecture d'un courrier envoyé par M. Vion (Président de l'Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers) qui a participé activement, avec ses bénévoles, à la restauration du site de la Fontaine St Didier et qui fait part de son désaccord pour l'implantation du point d'apport aux abords du site de la Fontaine.

La séance est levée à 23h30

Bernard JOFFRAIN	Danièle GEORGES	Didier BOUGREL
Robert ROCHE	Jean-François FEUTRIEZ pouvoir à Jean-Daniel BONHOMME	Sylvain BOUGREL
Richard CLEMENT	Jean-Daniel BONHOMME	Joël FEYEREISEN
Jean-Luc ARNOULT	Jean-Baptiste ROCHE	